

Beauvais, le 16 décembre 2010

CTPD

Convocation du 16 décembre 2010

Ce CTPD était convoqué pour délibérer sur la généralisation des nouvelles règles de vie aux services non fusionnés, les ponts naturels 2011 et les questions diverses.

Il n’a pas pu se tenir car le quorum n’était pas atteint.

F.O.-DGFIP n’avait pas décidé de boycotter cette réunion pour plusieurs raisons :

- Pour FO, il ne faut pas mélanger les sujets : les nouvelles baisses d’effectifs annoncées pour 2011 seront débattues lors du CTPD de janvier 2011. Comme nos adhérents en ont été informés, la section F.O.-DGFIP ne néglige pas ce sujet !!! FO a demandé une audience à la Direction avant la tenue du CTPC, dès que nous avons eu connaissance du chiffre insoutenable de 26 emplois supprimés dans l’Oise (-21 en gestion publique et -5 en filière fiscale). FO a demandé des explications et a dénoncé auprès du Directeur Départemental les risques qui s’ensuivraient en termes de conditions de travail, de continuité du service public, de crise des motivations pour les chefs de poste, de difficultés à s’absenter du poste de travail, y compris pour prendre des congés, etc etc...
FO a voté CONTRE le budget et les suppressions d’emplois en CTPC le 6 décembre.

Les points inscrits à l’ordre du jour étaient différents et ne justifiaient pas, de notre point de vue, un boycott.

- F.O.-DGFIP condamne la précipitation dans laquelle se déroule la généralisation des nouvelles règles de vie aux services non fusionnés : CTPC le 06/12, circulaire du 10/12 diffusée le 14/12 pour un CTPD le 16/12.
Mais reporter la tenue de ce CTPD, c’est pénaliser nos collègues des services RH qui devront effectuer de multiples saisies supplémentaires si la date du 1^{er} janvier n’est pas respectée. Devront-ils tous passer le 31 décembre au bureau pour terminer les opérations de bascule ?
- une nouvelle convocation du CTPD aurait lieu au mieux pendant les vacances scolaires, au pire pendant les fêtes. Si les représentants syndicaux ont du mal à se libérer pour siéger en fin d’année, le CTPD en seconde convocation se tient valablement avec la seule parité administrative.
Boycotter aujourd’hui, c’est donc courir le risque de laisser l’administration délibérer seule, de lui laisser les mains libres la semaine prochaine.

Généralisation des nouvelles règles de vie quotidienne au 1^{er} janvier 2011

Extrait du compte-rendu F.O.-DGFIP

CTPC du 6 décembre 2010

« La délégation F.O.-DGFIP a dénoncé la méthode consistant à lancer les discussions et les votes dans les départements sur la base d'un projet de circulaire alors même que le CTPC ne s'était pas encore tenu, nouvelle preuve de la médiocre qualité du dialogue instauré par la Direction Générale. Ensuite, le Syndicat a demandé un certain nombre de modifications.

S'agissant des horaires variables et suite à l'intervention de FO, les directions locales seront invitées à davantage de souplesse et à tenir compte de l'existant afin de ne pas bouleverser ce qui fonctionne bien et tenir compte des acquis antérieurs. À titre exemple, et dès lors que l'amplitude de la journée est respectée, le début de la plage variable de l'après midi pourra être avancé à 15 h 30.

S'agissant des typologies ARTT, des directions locales refusent d'accorder le régime du forfait aux inspecteurs au motif que leurs fonctions ne figurent pas dans la liste. **Après l'intervention de FO, les inspecteurs, y compris ceux qui n'encadrent pas une équipe, pourront s'ils le souhaitent choisir le régime du forfait.**

Les postes comptables et les services appliquant déjà d'une typologie à 4,5 jours pourront la conserver. Les unités de travail ayant déjà mené une réflexion formalisée doivent la finaliser avant le 31 décembre 2010 pour en bénéficier. En revanche, à l'avenir, seuls les postes de moins de 3 agents hors catégorie A, accueillant du public et situés dans une agglomération de moins de 10 000 habitants pourront opter pour cette formule. À l'exclusion du comptable, cette typologie s'appliquera à l'ensemble des agents du poste qui exerceront leur choix individuel entre deux formules hebdomadaires (36h et 1 jour ARTT ou 37h et 7 jours ARTT). »

Calendrier prévisionnel

- CTPD reconvoqué le 20/12 (matin)
- Début de la consultation des agents affectés dans des services non fusionnés (choix individuel de la typologie et vote des plages horaires variables) dès le 20/12 après-midi
- Les collègues de la filière fiscale gagnent un jour de RTT dans la typologie à 38h (harmonisation par le haut avec la filière gestion publique). Pour ceux qui sont intéressés, le changement doit être demandé au plus vite (avant le 15 janvier) sous Agora.
- La circulaire du 10/12/2010 est librement consultable sur Ulysse.

Vos représentants FO en CTPD :

Patricia LECLERCQ, Sérifontaine
Myrhiam SEGARD, ICE Creil
Bernadette PHILIPS, DDFiP collectivités locales
Odile ROUBAUD, ICE Creil
Olivier VALEYRIE, DDFiP rec. Contentieux
Valérie LEDRU, DDFiP division Etat

BULLETIN D'ADHESION

NOM : Prénom :

Grade : Echelon : Quotité de travail :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (FO DGFIP)

Fait à, le (signature)

⇒ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

A retourner à : Maryse COZETTE, trésorerie de Creil Municipale ou à Patrick SYS, DDFiP Division du contrôle fiscal (SRA)